

conquises par Rome pour participer aux droits et aux honneurs de l'aristocratie conquérante.

Quel plaisir c'était pour un candidat plébéien, venu de Tusculum, d'Aricie ou d'Atina, de triompher au champ de Mars de son compétiteur patricien par les suffrages des hommes des cantons ruraux ; de rapporter dans sa ville natale la chaise curule et les insignes de l'édilité ou de la préture, comme les trophées d'une victoire pacifique remportée sur la ville dominante ! C'était là les dernières gloires des bourgades du Latium et de l'Etrurie, les revanches de l'indépendance perdue. Ainsi les Fulvius et les Caton de Tusculum, les Curius de la Sabine, les Cœcilius de Préneste, les Octave de Vélitres et bien d'autres entrèrent par les charges curules dans la noblesse romaine et vinrent s'asseoir au rang des trois cents sénateurs. Ils formèrent la noblesse plébéienne à côté de la noblesse patricienne.

Si cet heureux mouvement qui portait aux honneurs les hommes nouveaux avait pu continuer, le Sénat de Rome serait peu à peu devenu la représentation de tous les cantons de l'Italie romaine.

Les hommes riches des petites villes qui ne pouvaient parvenir aux magistratures de la grande ville de Rome, étaient inscrits à raison de leur fortune sur la liste des citoyens romains de la première classe. Ceux-ci, depuis l'an 400 avant J.-C., étaient tous chevaliers romains. C'est de l'ordre équestre que sortaient les hommes nouveaux, les candidats plébéiens.

Aussi la lutte des chevaliers contre la noblesse sénatoriale, au dernier siècle de la République, n'est au fond que la suite de l'antagonisme de la plèbe contre le patriciat, de la campagne contre la ville, de la nation italienne étendue jusqu'au demi-cercle des Alpes contre le peuple enfermé dans l'enceinte étroite du Pomœrium.

Le droit de cité dépassait les limites même du sol quiritaire. Les colonies n'étaient pas seulement des forteresses, c'étaient des branches du peuple romain provignées sur